A Madame la Juge de Paix du Canton d'Ath
Place des Capucins 1, 3ème étage
7800 ATH

REQUETE

Autorisation spéciale (Art 410 § 1, 5° C.C.) - Acceptation/Renonciation à la succession

Madame la Juge de Paix,

Le(s) soussigné(s) :

Nom :.....
Prénom :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
Numéro de registre national :.....
E-mail : .....
Tél : .....

ET:

Nom :.....
Prénom :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
Numéro de registre national :.....
E-mail : .....
Tél: .....

Le document doit être signé par les deux parents, dans le cas contraire l'autre parent sera convoqué afin de donner son avis, ce qui retardera la procédure. Si l'autre parent refuse de signer ou s'il est décédé, il faut néanmoins mentionner ses coordonnées de la manière la plus complète possible.

Agissant respectivement en qualité de père* et de mère* et exerçant l'autorité parentale à l'égard de leur(s) enfant(s) :

Nom :.....
Prénom :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
Numéro de registre national :.....

Nom :.....
Prénom :.....
Lieu et date de naissance :.....
Domicile : .....
Numéro de registre national :.....

Si d'autres enfants sont concernés, merci d'indiquer leurs coordonnées au verso et d'attirer notre attention par une flèche au bas de cette page.

(*) Biffer les mentions inutiles

ont l'honneur de vous exposer que :

Monsieur/Madame : .....
Lieu et date de naissance : .....
Lien de parenté avec l'/les enfant(s) : .....
En son vivant, domicilié(e) à : .....
Est décédé(e) à ……. le .....

Et que :

☐ les héritiers ont l'intention d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession et de voir désigner Maître ……, notaire de résidence à ……

☐ les héritiers ont l'intention d'accepter la succession purement et simplement et de voir désigner Maître ……, notaire de résidence à ……

☐ les héritiers ont l'intention de renoncer à la succession pour les motifs suivants :

.....

.....

.....

INDIQUEZ CLAIREMENT VOTRE CHOIX et biffez les chefs de demandes inutiles.

A CES CAUSES,

Plaise à Madame la Juge de Paix, de faire droit à la demande formulée ci-dessus

Fait à ……, le …….

Signature(s)

Des droits de mise au rôle d'une somme de 50 euros seront taxés dans la décision du juge de paix et ceux-ci seront recouvrés par le SPF FINANCES ultérieurement.

(*) Biffer les mentions inutiles

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A VOTRE REQUETE

Afin de cerner au mieux la situation du défunt, et de pouvoir évaluer objectivement l'intérêt de votre enfant à accepter (éventuellement sous bénéfice d'inventaire) ou renoncer à cette succession, il est important de pouvoir évaluer tant le passif que l'actif de la succession (les dettes et les avoirs)

Si vous possédez la déclaration de succession, il vous suffit de joindre une copie. Dans le cas contraire, il vous est demandé de répondre aux questions ci-dessous le plus objectivement possible et de joindre à votre requête tout document en votre possession permettant de prouver vos dires et de démontrer que la succession sera bénéficiaire ou déficitaire.

Nous sommes bien conscients que dans certaines situation, il est compliqué de recueillir ces information, mais au plus votre requête sera complète, au plus rapide sera la décision.

1. Le défunt était-il propriétaire d'un immeuble ?

2. Quel est le solde des comptes bancaires du défunt ? les frais funéraires sont-ils à déduire de ce solde ?

3. Quel type de revenus percevait le défunt (revenus professionnels, de remplacement, de mutuelle, de chômage, RIS,…et quel en était le montant approximatif ?

4. Le défunt était –il marié (si oui, sous quel régime) vivait-il en cohabitation, avait-il encore des personnes à sa charge ?

5. Y a-t-il d'autres héritiers potentiels ?

6. Avez-vous connaissance de dettes qu'il reste à payer, si oui quel en est le montant approximatif ? (à votre connaissance). Joindre les preuves.

7. Circonstances du décès (si décès accidentel, la succession a-t-elle un recours contre un tiers ou son assurance ?).

8. Le défunt bénéficie-t-il d'une assurance vie ?

9. Joindre un certificat de décès.

(*) Biffer les mentions inutiles